



Septembre 2011

L'Éditorial

1. Vie de la Commune
2. Finances
3. Travaux et aménagements
4. Vie des associations

Mme **Véronique RAYET** a été nommée 3^{ème} Adjoint au Maire, en lieu et place de Mme Maryvonne OBERSON, et Mr **Michel LACOSTE** a été élu 4^{ème} Adjoint.

État Civil**Mariages**

le 26/02/2011 de
Melle Stéphanie MULLINGHAUSEN
et Mr **Bruno PALMIERI**
le 18/06/2011 de
Melle Deborah VIOLETTE
et Mr **Loïc BOURDON**
le 27/08/2011 de
Melle Mélanie CHARLET
et Mr **Steve PROTAT**
le 17/09/2011 de
Mme Liliane BOUTOUYRIE
et Mr **Pierre ROBILLARD**

Naissances

le 9/05/2011 de
Margot MOREELS,
le 01/08/2011 de
Inès FERNANDEZ
le 6/08/2011 de
Bérénice TAILLE-CADELIS

Commune de MICHERY

1, place de la Mairie

Tel: 03.86.96.35.05

Fax: 03.86.96. 48.20

mairie-michery2@wanadoo.fr

Lettre d'information**L'éditorial**

La « Rentrée » est faite ... Celle de notre école s'est déroulée sans problème : nous avons toujours nos cinq classes de maternelle et primaire, regroupant 112 élèves, et nous avons accueilli une nouvelle professeure, Melle Chevillard, qui avait déjà enseigné à Michery il y a 2 ans. Le Bébébus a repris son service du mercredi après-midi, et chacun a repris ses activités de l'après- vacances. Les nombreux travaux entamés dans notre village, retardés pour certains par le mauvais temps de juillet, sont pratiquement tous terminés. Les études techniques, et de terrain, afférentes à l'assainissement se sont poursuivies selon le calendrier établi, et nous continuons d'espérer mener à bien cet ouvrage d'importance, malgré les conditions défavorables du contexte économique-financier.

En effet, la tourmente s'est à nouveau levée au cours de cet été ; l'Europe est ébranlée, notre monnaie menacée et les banques françaises ont perdu près de 60% de leur valeur boursière depuis le 30 juin. L'endettement et le déficit des États sont tels que la confiance est mise en péril. La crise démarrée en Grèce gagne d'autres pays, et tous doivent impérativement s'attaquer à ces problèmes fondamentaux. Les restrictions budgétaires, le resserrement du crédit nous touchent personnellement et collectivement. Les communes sont affectées par le gel des subventions, et parallèlement, les pouvoirs publics leur confient de plus en plus de tâches afin d'alléger les services centraux ou départementaux. Il nous faut donc jongler, de plus en plus « sportivement », entre ces nouvelles charges de travail (qui ont un coût) et les contraintes financières. Mais nous restons volontaires, et surtout ne baissons pas les bras !

Afin de faire le point avec vous, comme tous les ans, sur les actions menées et à venir dans la gestion de notre commune, je vous convie le samedi 8 octobre prochain à une réunion publique, qui se tiendra à la salle des fêtes, à 18 heures.

En espérant vous y retrouver nombreux, je vous souhaite un bel automne commençant.

Le Maire, Francis GARNIER

1 - Vie de la Commune

- ◇ Le déjeuner sur la Place suivi d'une après-midi de jeux du 14 juillet, a été précédé, le 13 au soir, par la « retraite aux flambeaux » qui s'est terminée par le feu d'artifice donné sur l'aérodrome de GISY LES NOBLES par cette commune ainsi que celles d'EVRY et MICHERY. Le bal à la salle des fêtes a duré jusqu'à 3 H du matin.
- ◇ La commune a fait l'acquisition d'un plancher-piste de danse pour les bals sur la Place, ainsi que de chaises neuves pour la salle des fêtes, et des petits barnums neufs ; elle fait réparer la toile du toit du grand barnum.
- ◇ Le 3 septembre, le Quatuor MANFRED, de réputation internationale, a offert, dans le cadre du festival « Musiques en voûtes » qu'il organise, un concert d'une qualité exceptionnelle en compagnie du quatuor vocal ARSYS- BOURGOGNE, dans notre église. Mrs Pommereau et Mendant ont présenté cette dernière sur le plan historique, tandis que Mr Alain VILLES, conservateur du Patrimoine, nous en a fait explorer l'architecture. Le jeune quatuor ARTEMIS a joué Brahms pendant l'intermède de ce samedi inoubliable pour la très nombreuse assistance.
- ◇ Une nouvelle association est née : « La MARMITE » : ses adhérents confectionnent de bons petits plats, en s'échangeant des recettes savoureuses, à la cuisine de la salle des fêtes, les mardis et mercredis après-midi. Pour s'inscrire : contacter Mr Margot au 03 86 66 97 07 ou Mr Le Meur au 09 75 66 84 02.



Élections à la CCYN

Dominique BOURREAU, Maire de VILLENEUVE LA GUYARD, Conseiller Général du Canton de PONT SUR YONNE a été élu Président de l'Intercommunalité YONNE NORD, en remplacement de **Monsieur Jean Jacques PERCHEMINIER** élu Conseiller Général du Canton de SERGINES.

Monsieur **Francis GARNIER**, Maire de MICHERY, est réélu 1^{er} Vice Président en charge des Finances.

Trois autres Vice Présidents changent à cette occasion. Madame **DOMAT** Maire de PONT SUR YONNE remplace Mr. POIRET Conseiller Municipal de la même ville, aux affaires sociales et à la jeunesse, **Mr. GUIDEZ** adjoint à **THORIGNY SUR OREUSE**, prend en charge l'environnement auquel est rattaché « Le Service public d'assainissement non collectif » (SPANC).

Commune de MICHERY

1, place de la Mairie

Tel: 03.86.96.35.05

Fax: 03.86.96. 48.20

mairie-michery2@wanadoo.fr

1 - Vie de la Commune

◇ **Garderie** : les tarifs pour la garderie du matin et de la soirée sont inchangés pour l'année scolaire

2011/2012 soit, quelque soit le temps passé en garderie : 1,50 € le matin et 2 €, avec goûter, le soir.

◇ **Cantine** : tarifs applicables jusqu'au 31 décembre 2011 :

- 4.50 € le repas

- 1 € le forfait « garderie du midi » pour les enfants transférés à la cantine lorsque les parents ne se sont pas présentés à l'heure prévue,

- 4.50 € + 1 € pour les enfants non inscrits à la cantine par leurs parents

- 2 € pour un enfant présentant un PAI et dont le repas est fourni par la famille.

Le contrat avec « Les Petits Gastronomes » arrivant à échéance en décembre, la commission d'appel d'offres se réunira prochainement pour désigner un nouveau prestataire. Les tarifs pourraient donc subir un changement à partir du 1^{er} janvier 2012.

◇ **Taxes sur l'électricité** : depuis le 1^{er} janvier 2011, conformément à la loi sur la nouvelle organisation du marché de l'électricité (loi NOME), les taxes sur la consommation finale d'électricité (TCFE) se sont substituées aux taxes antérieures qui s'appliquaient sur 80 % de la facture (consommation + abonnement). Elles sont désormais basées sur la seule quantité d'électricité consommée. En outre, devenues obligatoires (les collectivités n'auront plus la possibilité de ne pas l'instaurer), elles toucheront les consommations d'éclairage public, qui en étaient exonérées jusqu'à présent. Les communes ont la faculté d'appliquer un coefficient multiplicateur compris entre 0 et 8, et les départements entre 2 et 4. Dans les faits, toutes les communes appliquaient une taxe de 8 % (perçue par le Syndicat d'Électrification), et le département de 4 %, sur donc 80 % de la facture. Le Conseil Municipal décide de retenir le coefficient 8 afin de s'aligner sur la taxe antérieure. Le montant de la nouvelle taxe est fixé à 0.75 € le MKWh pour les puissances inférieures à 36 KVA, et 0.25 € le MKWh pour les puissances comprises entre 36 et 250 KVA. Le surcoût pour l'éclairage public de cette nouvelle tarification sera compris entre 1000 et 1500 €. Pour en réduire l'impact, le Conseil décide de modifier les horaires de mise en service : elle se fera le matin à 6 H au lieu de 5 H, et l'extinction à 23 H au lieu de minuit.

◇ **Renouvellement du bail de chasse** : après une seconde procédure de soumission cachetée, il a été attribué à la Société de Chasse de Michery, représentée par son Président Mr Norbert GIRARD, à compter du 1^{er} septembre 2011 (550 € annuels pour une surface de terres et bois de 134,58 Ha).

◇ **Renouvellement du bail de pêche** : afin de faire coïncider la durée de la location avec l'année civile et la délivrance des permis de pêche, le bail consenti à La Sixtoise a été prolongé de 3 mois, sans supplément de loyer. Un nouveau bail sera établi au 1^{er} janvier 2012, au terme de la procédure de soumission sous forme de plis cachetés adressés à la Mairie de Michery. Au prix de location s'ajouteront les frais d'entretien des deux étangs, notamment la tonte, sachant que le prix de réserve sera de 1600 € par an. Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur offre à la Mairie avant le 15 décembre 2011.

◇ **Loyers 2009 et 2010 par la SCEA Chalembert** : leur encaissement, retardé pour des causes juridiques, est en cours de réalisation.

◇ **Vente des peupliers de la commune** : elle a été effectuée pour la somme de 11 500 €. Deux emplacements (derrière le terrain de tennis et le long de l'Oreuse à Sixte) sont envisagés pour une prochaine replantation.

◇ **Gestion de nos forêts** : l'ONF (Office National des Forêts), avec lequel nous avons un contrat de gestion, s'inquiète de la sécurité de 6 puits situés dans notre zone Seveso. Pour leur fermeture (chacune coûtant plusieurs milliers d'euros), il nous proposera de mettre en vente des sapins.



- ◇ **Chenilles processionnaires** : par délibération votée à l'unanimité, le Conseil Municipal instaure l'obligation, pour chaque propriété, d'éradiquer les chenilles processionnaires dès leur apparition.
- ◇ **Comité National d'Action Sociale (CNAS)** pour le personnel des collectivités territoriales : sur proposition du Maire votée à l'unanimité, la commune adhère à ce droit à l'action sociale pour les salariés de la fonction publique instauré par la loi 209-2007 du 19 février 2007, qui représente un véritable « plus » (cotisation 2011 de 0.83% de la masse salariale 2010).

2 — Finances / Budgets

Deux réunions se sont tenues, au niveau du canton puis du département, en présence de Mr André VILLIERS, Président du Conseil Général,

qui a précisé la règle établie en cette période de rigueur imposée par l'état des finances publiques : respect des engagements passés, et gel des projets futurs jusqu'à la fin de l'année 2012.

Les promesses de **subventions** accordées aux travaux réalisés seront donc honorées (salle des fêtes, rez-de-chaussée de la Mairie, sacristie, église).

En ce qui concerne le projet-phare de ces prochaines années, de par son importance et son coût, qu'est l'assainissement de notre village, Mr le Maire a obtenu une **promesse de financement**, à hauteur de 20 %, à la condition que l'Agence de Bassin apporte également sa contribution. Cette dernière ayant déjà été octroyée, nous sommes assurés d'une aide représentant 55 % du coût des travaux, à laquelle s'ajoutera un prêt - à taux 0 - à hauteur de 15 %, soit au total 70 %. Les frais d'études techniques (phase actuelle) sont pris en charge à 60 % par l'Agence de Bassin et à 20 % par le Conseil Général. Globalement donc, en tenant compte de la répercussion des coûts de branchement aux habitations concernées, l'opération se trouve financée à hauteur de 80 % (le maximum autorisé par les Pouvoirs Publics).

Conclusion : si le montant total de la réalisation de l'assainissement du cœur de notre village demeure dans des limites « raisonnables », qui nous permettent d'assumer les 20 % restant à notre charge (en sus du remboursement du prêt gratuit de l'Agence de Bassin), nous serons en mesure de nous mettre en conformité avec la Loi et les exigences sanitaires du développement durable. C'est l'objet des études actuellement menées par les sociétés SAFEGE et Test -Ingénierie, qui s'est récemment rendue dans chacune des habitations concernées afin d'évaluer plus précisément l'étendue des travaux nécessaires, tant pour les propriétés privées que pour les infrastructures communales. Ce processus, long et complexe, donne lieu régulièrement en Mairie à des réunions de travail et de réflexion avec tous les intervenants, techniques et financiers.

3 — Travaux et aménagements

◇ **Voirie** : après consultations, l'entreprise CANO a été retenue pour la réalisation des

travaux de l'année 2011. A CHALOPIN, la rue des Frères LEMOT a vu la création d'un fossé et d'un exutoire à mi-pente, le remplacement des caniveaux CC1 devant les habitations par un caniveau continu, et la réalisation de purges de chaussée. Cette rue, ainsi que le chemin de HOLLARD à CHALOPIN, le chemin du Prieuré à SIXTE, et le chemin des Acacias à MICHERY-même ont été entièrement refaits. Coût total : 91.378 € HT (sans subvention aucune).

- ◇ **Église** : la charpente, la toiture et les enduits de la sacristie ont été menés à bien. A l'église, le portail principal a été rénové ; suivront les portes latérales et celle du clocher ; le grand vitrail du Paradis terrestre et celui de Saint-Savinien sont en cours de restauration. Coût total: 69406,48€
- ◇ **Salle des fêtes** : afin d'améliorer l'isolation thermique et phonique, les 3 baies vitrées ainsi que la

Élections à La CCYN (suite)

Mr. **ESNAULT adjoint à COURLON** remplace Mr. GAUTROT Maire de PLESSIS SAINT JEAN à la communication et à la culture.

Enfin, Mr **SYLVESTRE, Maire de CUY** s'occupera dorénavant du thème des ordures ménagères et des déchèteries, poste occupé précédemment par Mr. BOURREAU. Mr **LERUSE, Maire de VILLEBLEVIN** conserve le poste de responsable de l'économie.

Venez faire le point avec vos élus :

Samedi 8 octobre prochain se tiendra une réunion publique, à la salle des fêtes, à 18 heures.

Commune de MICHERY

1, place de la Mairie

Tel: 03.86.96.35.05

Fax: 03.86.96. 48.20

mairie-michery2@wanadoo.fr



Nous restons volontaires !

Malgré une crise qui nous touche tous, et évidemment notre collecti-
vité, le montant de nos investisse-
ments reste impor-
tant cette année
encore.

Il s'élève à :

194.219,00 €

ECO-REFLEX

Tout comme la pré-
servation des espa-
ces naturels, la ges-
tion de l'eau est un
enjeu important.

Michery est tou-
jours en zone de
restriction de l'eau.

Soyons citoyens,
respectons notre

Retrouvez les
délibérations du
Conseil Municipal
sur le site de
Michery:

[http://
www.michery.fr](http://www.michery.fr)

Commune de MICHERY

1, place de la Mairie

Tel: 03.86.96.35.05

Fax: 03.86.96. 48.20

mairie-michery2@wanadoo.fr

double porte côté Place ont été remplacées. L'assainissement ainsi que la chaudière ont été trans-
formés. Coût total : 33.434,47€

- ◇ **Ouvrages d'électrification** : un nouveau transformateur a été installé rue Marc Bizot afin de renforcer la capacité de distribution d'électricité dans les nouvelles maisons construites dans ce secteur, qui était jusqu'à présent dépendant du transformateur de la rue de l'Église. A cette occasion une partie de l'éclairage public a donné lieu à l'enfouissement des réseaux électriques et nous devons moderniser les branchements téléphoniques de la zone traitée. Le coût de l'opération est assumé par le syndicat d'électricité auquel nous adhérons. Il restera à notre charge le coût d'enfouissement des réseaux téléphoniques. (prix non connu à ce jour).
- ◇ **Assainissement** : La construction de la station d'épuration suppose un échange de terrains avec un cultivateur, les différentes autorités, notamment l'Agence de l'eau SEINE NORMANDIE, n'ayant pas accepté le site prévu par l'ancienne municipalité (un bois situé en zone humide dont la préservation est imposée par les autorités de tutelle). Cette opération est en cours de réalisation. Elle sera située en direction du hameau de SIXTE, le rejet des eaux traitées se faisant dans l'YONNE.
- ◇ **Internet** : Un pylône, relais de l'antenne WIMAX installée à PAILLY, devrait permettre à une bonne partie des habitants du hameau de CHALOPIN de recevoir Internet haut débit, ce dont ils étaient privés jusqu'à maintenant.

4 - Vie des associations

◇ **L'association MICHERY ECHOS NATURE** a organisé, le 8 mai, sa bourse aux plantes - en compagnie de la nouvelle association « **La Mar-**

mite » (qui a régalé les invités de la Mairie au vin d'honneur offert aux participants de la cérémonie du souvenir) -, et l'opération « Nettoyons la Nature » avec la participation de la Municipalité, le 24/09.

- ◇ nous avons **vidé nos greniers** le 15 mai, grâce au Comité des fêtes, et le 17 juillet grâce aux pompiers et à l'association « Les Mômes de Michery ». Celle-ci a également fait danser nos enfants pour leur boom de fin d'année scolaire, et participé à la kermesse du 25 juin organisée par l'école de Michery. La soirée s'est terminée (tard !) par un dîner-dansant sur la place, animé par le Comité des Fêtes, autour des feux de la Saint-Jean.
- ◇ « **TALENTS PARTAGES** » nous a fait découvrir ses travaux de peinture sur porcelaine, les 21 et 22 mai, et l'association « **SPORT/DANSE** » son spectacle de danse les 18 et 19 juin.
- ◇ L'« **Association Michery Loisirs** » nous a régalé, et fait danser, les 28 mai et 24 septembre, lors de ses traditionnels dîners ; « **Les Amis du Village** » ont fêté la fin de saison le 7 juillet autour d'un buffet campagnard (dansant), et la reprise de leurs rencontres avec une visite guidée de Provins, le 23 septembre.
- ◇ Le **COMITE SAINT-LAURENT** a organisé sa traditionnelle animation du village, avec notamment le concours nocturne de pétanque (challenge Guy Imbert) le 6 août, et sa « fête des rôtisseurs » le 7.
- ◇ les 17 et 18 septembre, **l'Association Culturelle de Michery** a participé aux Journées Européennes du Patrimoine en offrant une exposition sur le thème du baptême dans notre église ouverte au public durant ces 2 jours, et Mr et Mme VAN ACKER ont fait visiter la chapelle, et le site, de la Cour Notre-Dame.
- ◇ **A venir** : l'exposition annuelle de Peinture réalisée par l'Association Culturelle de Michery, les 15 et 16 octobre.